

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00848
Numéro SIREN : 421 100 645
Nom ou dénomination : LA BANQUE POSTALE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2024 sous le numéro de dépôt 74937



KPMG SA
Tour EQHO|2 Avenue
Gambetta|CS 60055|92066 Paris
La Défense Cedex

mazars

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

La Banque Postale

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
La Banque Postale
115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06

KPMG SA
Société française membre du réseau KPMG constitué de
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,
une société de droit anglais (private company limited by
guarantee)

Mazars Société anonyme d'expertise comptable et
de commissariat aux comptes à directeur et conseil
de surveillance
Capital de 6 320 000 euros - RCS Nanterre 784
824 153



mazars

KPMG SA
Tour EQHO|2 Avenue
Gambetta|CS 60055|92066 Paris
La Défense Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

La Banque Postale

115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société La Banque Postale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société La Banque Postale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisionnement du risque de crédit sur les engagements octroyés à la clientèle

Point clé de l'audit

La Banque Postale constitue des provisions pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Les expositions concernées recouvrent les créances et engagements douteux ainsi que les créances et engagements non douteux qui présentent un indicateur de risque de crédit, lié à une dégradation significative du risque depuis l'octroi ou à une situation particulière de fragilité.

Par ailleurs, comme indiqué dans la note 2.3 « Impact du contexte macro-économique sur l'évaluation du risque de crédit » de l'annexe aux comptes annuels, les encours sensibles et les provisions afférentes ont été affectés par les mesures de surveillance spécifiques mises en place par La Banque Postale sur :

- des contreparties ou des secteurs d'activité considérés comme présentant des indices de dégradation pour les personnes morales,
- des clients considérés comme fragiles au regard du contexte inflationniste pour les particuliers.

L'évaluation des provisions pour risque de crédit sur les encours de prêts et engagements clientèle requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement et pour la détermination des flux futurs recouvrables.

Compte-tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces provisions et de la dégradation attendue du risque de crédit du fait du contexte inflationniste, nous avons considéré que leur estimation au 31 décembre 2023 constituait un point clé de notre audit.

Au 31 décembre 2023, les encours bruts de crédits à la clientèle s'élèvent globalement à 109 milliards d'euros, dont 1,5 milliards d'euros d'encours bruts douteux, et les provisions sur créances douteuses et sur créances considérées comme sensibles représentent 921 millions d'euros comme indiqué en notes 3.3, 3.20 et 3.20.1 de l'annexe aux comptes annuels. Les engagements de financement et de garantie accordés à la clientèle représentent 26 milliards d'euros et les provisions liées 115,5 millions d'euros. Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans le paragraphe 2 « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - Engagements par signature



mazars

» de la note 1 « Principes et méthodes comptables d'évaluation » de l'annexe aux comptes annuels.

Réponse d'audit apportée

Nous avons testé l'efficacité des contrôles jugés clés pour notre audit mis en œuvre par la société pour l'identification des encours sensibles, le classement en douteux, l'évaluation de la valeur des garanties reçues, le correct traitement des données dans les outils informatiques métiers et leur déversement en comptabilité.

Nous avons également pris connaissance du fonctionnement et des principales conclusions des comités spécialisés de la banque qui sont chargés du suivi des créances sensibles, douteuses ou contentieuses et nous avons revu la documentation justifiant le niveau des provisions constituées.

Sur les provisions statistiques qui sont déterminées selon des modèles :

- Nous avons vérifié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations et les paramètres utilisés pour leur calcul ;
- Nous avons apprécié la mise à jour des paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2023 ;
- Nous avons apprécié les modalités de prise en considération du contexte macro-économique de l'exercice dans l'actualisation des modèles de dépréciations et des paramètres utilisés, ainsi que des mesures complémentaires d'identification des dossiers sensibles.

Par ailleurs, nous avons examiné la documentation sous-tendant l'identification des dossiers sensibles, au-delà des dossiers montrant une dégradation du risque de crédit.

Pour les crédits aux particuliers, nous avons vérifié la correcte application des paramètres de calcul définis par les modèles de provisionnement.

Pour les crédits aux personnes morales, nous avons apprécié les procédures de constitution et de supervision des dossiers figurant sur « la liste à surveiller » et des dossiers douteux, ainsi que les procédures d'estimation de leur dépréciation. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Nous avons analysé l'évolution des encours sensibles et des encours douteux au cours de l'exercice et celle de leur couverture par des dépréciations.

Nous avons apprécié la pertinence de l'information donnée dans les notes aux états financiers.



mazars

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.



Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Banque Postale par vos assemblées générales du 27 mai 2010 pour le cabinet KPMG SA et du 27 avril 2022 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 2^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles



qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

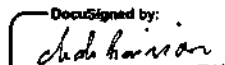
Paris La Défense, le 25 mars 2024
KPMG SA

Courbevoie, le 25 mars 2024
Mazars

DocuSigned by:

937FC3ACC57B43C

Pierre Planchon
Associé

DocuSigned by:

5F32E8222C8C4A4

Charles de Boisriou
Associé

DocuSigned by:

567DD4382AEF4A8

Jean-Claude Pauly
Associé

5.4 Comptes sociaux

5.4.1 Bilan social

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF			
Caisse, banques centrales		40 576 085	39 355 325
Effets publics et valeurs assimilées	3.5	28 787 574	25 536 281
Créances sur les établissements de crédit et assimilées	3.1	22 781 805	20 114 824
Opérations avec la clientèle	3.3	108 157 388	109 875 516
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.5	23 973 026	26 526 162
Actions et autres titres à revenu variable	3.5	149 366	151 264
Participations et autres titres détenus à long terme	3.8	516 849	497 484
Parts dans les entreprises liées	3.8	11 310 947	10 962 007
Immobilisations incorporelles	3.9	641 026	673 064
Immobilisations corporelles	3.9	535 841	508 642
Autres actifs	3.10	3 785 710	3 178 952
Comptes de régularisation	3.10	2 033 453	1 719 213
TOTAL		243 249 069	239 098 734
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilées	3.2	38 883 749	52 629 595
Opérations avec la clientèle	3.4	161 813 403	148 683 350
Dettes représentées par un titre	3.7	26 379 394	21 714 168
Autres passifs	3.11	1 599 423	1 697 869
Comptes de régularisation	3.11	2 193 054	1 676 125
Provisions	3.12	378 266	434 631
Dettes subordonnées	3.14	4 031 122	4 006 205
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		22 000	22 000
Capitaux propres sociaux (hors FRBG)	3.16	7 948 658	8 234 792
Capital souscrit		6 585 350	6 585 350
Primes d'émission et d'apport		246 116	246 116
Réserves		657 809	627 704
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		169 284	173 538
Résultat de l'exercice		290 099	602 084
TOTAL		243 249 069	239 098 734

5.4.2 Résultat social

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Intérêt et produits assimilés			
opérations de trésorerie et interbancaires	4.1	4 387 591	1 901 795
opérations avec la clientèle	4.1	2 275 638	1 540 208
obligations et autres titres à revenu fixe	4.1	1 041 840	674 642
autres intérêts et produits assimilés	4.1	427 412	219 017
Intérêt et charges assimilés			
opérations de trésorerie et interbancaires	4.1	(1 120 989)	(372 946)
opérations avec la clientèle	4.1	(4 303 508)	(2 005 858)
obligations et autres titres à revenu fixe	4.1	(1 327 535)	(417 195)
autres intérêts et charges assimilés	4.1	(334 154)	(56 929)
Revenu des titres à revenu variable	4.2	1 165 116	1 384 766
Commissions (produits)	4.3	2 639 737	2 646 932
Commissions (charges)	4.3	(244 345)	(261 217)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	4.4	87 897	571 370
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	4.5	172 026	(456 204)
Autres produits d'exploitation bancaire	4.6	116 059	46 287
Autres charges d'exploitation bancaire	4.6	(122 399)	(92 280)
Produit net bancaire		4 860 384	5 322 389
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel	4.7	(560 194)	(504 196)
Autres charges générales d'exploitation	4.7	(3 606 562)	(3 777 606)
Refacturations		234 528	152 425
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.9	(310 272)	(221 159)
Résultat brut d'exploitation		617 884	971 852
Coût du risque	4.10	(74 358)	(219 380)
Résultat d'exploitation		543 526	752 471
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.11	(257 510)	(149 653)
Résultat courant avant impôt		286 016	602 818
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	4.12	4 083	(734)
Dotations nettes au FRBG et aux provisions réglementées			
Résultat net social		290 099	602 084
Résultat net social par action (en euros)		3,61	7,50
Résultat dilué par action (en euros)		3,61	7,50

5.4.3 Hors bilan social

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Engagements de financement, de garantie et engagement sur titres donnés		
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	1 559 214	1 829 901
En faveur de la clientèle	20 539 435	24 033 418
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit ⁽¹⁾	826 435	1 046 363
En faveur de la clientèle	3 264 967	3 791 646
Engagements sur titres		
Titres à livrer ⁽²⁾	13 043 080	15 444 092
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres reçus		
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	10 234 122	14 783 054
Reçus de la clientèle ⁽³⁾	6 120 196	1 736 817
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit ⁽⁴⁾	36 257 700	36 264 938
Reçus de la clientèle	7 035 869	7 174 368
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	57 354	165 333
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés ⁽⁴⁾	33 013 254	34 752 139
Autres engagements reçus	309 252	264 160

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts / emprunts de devises sont décrits dans la note 3.17. Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations sur instruments financiers à terme sont décrits dans la note 3.19

(1) Engagement relatif au Crédit Logement. La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. En outre, La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élève au 31 décembre 2023 à 138,6 millions d'euros.

(2) Les engagements de financements reçus de la clientèle et les titres à livrer correspondent majoritairement à des opérations de mises en pensions post-arrêté.

(3) Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédits sont constitués à hauteur de 36 123 millions d'euros de cautions reçues de Crédit Logement.

(4) Autres engagements donnés. La Banque Postale donne des nantissements sur une partie de ses actifs financiers dans le cadre de la ligne de refinancement 3G auprès de la Banque de France pour 4 906 millions d'euros, auprès du Crédit logement pour 57,7 millions d'euros et sur une partie de ses encours de crédits immobiliers auprès de sa société de financement à l'habitat, La Banque Postale Home Loan SFH, pour 26 277 millions d'euros.

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Note 1	Principes et méthodes comptables d'évaluation	459	Note 6	Détail des implantations dans les territoires non coopératifs	483
Note 2	Faits marquants	466	Note 7	Renseignements concernant les filiales et participations détenues par La Banque Postale au 31 décembre 2023	484
Note 3	Notes de bilan	468	Note 8	La Banque Postale – Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	486
Note 4	Notes relatives au compte de résultat	479			
Note 5	Informations relatives aux transactions entre parties liées	483			

Note 1 Principes et méthodes comptables d'évaluation

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes sociaux

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes généraux applicables en France aux établissements de crédit. Détenue à 100 %, La Banque Postale est consolidée dans les comptes de La Poste et fait partie de son périmètre d'intégration fiscale.

La Banque Postale établit par ailleurs des comptes consolidés en tant que société mère.

Changements de méthodes et comparabilité

1) Changements de méthodes

Les règlements de l'Autorité nationale de la comptabilité entrés en vigueur en 2023 sont sans impact sur les comptes.

2) Comparabilité des exercices

S'agissant du bilan, du compte de résultat et du hors bilan, les données présentées pour l'exercice 2023 sont comparables à l'exercice précédent.

Règles de présentation et d'évaluation

La Banque suit les règles et principes édictés par le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-07 du 26 novembre 2014, qui reprend en un seul texte l'ensemble de la réglementation comptable applicable aux établissements bancaires.

1) Opérations en devises

Conformément au règlement de l'ANC n° 2014-07, les actifs, passifs et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les opérations de couverture de change à terme sont comptabilisées en hors bilan. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport (différence entre le cours à terme et le cours comptant) est constaté *pro rata temporis* en résultat.

2) Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme (prêts, opérations de pensions) pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires, crédits de trésorerie, à l'équipement, ou à l'habitat et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les garanties reçues sont enregistrées au hors bilan, réévaluées régulièrement et plafonnées à la valeur comptable du crédit.

Le risque de crédit (créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, titres à revenus fixes, engagements par signature et instruments financiers) est traité conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-07.

Pour une contrepartie donnée, le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de cette dernière par rapport aux engagements qu'elle a souscrits.

Le suivi des créances s'appuie sur un système expert qui, selon la catégorie de clientèle (particuliers, personnes morales...) utilise des notations externes ou internes ou un mix des deux.

Prêts

Ils sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement, avec comptabilisation d'une surcote/décote en cas d'origination/d'acquisition pour un montant différent. Les intérêts correspondants sont calculés selon la mécanique du taux d'intérêt effectif (TIE).

Créances douteuses

Le processus de déclassement en créances douteuses s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers et aux prêts à la consommation et prêts aux personnes morales.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles l'établissement estime probable de ne pas percevoir tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie.

Les créances présentant des perspectives de recouvrement fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé sont spécifiquement identifiées au sein des encours douteux comme des encours douteux compromis.

Le déclasserement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Le déclasserement des découverts non régularisés sur comptes actifs a pour effet de déclasser les encours sains en douteux non compromis. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier de la durée du découvert. La clôture du compte a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

Le déclasserement des crédits en douteux non compromis est effectué lorsqu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu après la mise en place d'un prêt – ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir des prêts présentant des échéances impayées, des encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse ou lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non-recouvrement.

Un encours est déclassé en douteux au plus tard trois mois après la survenance d'un ou plusieurs impayés ou lorsqu'il s'agit de dossiers pour lesquels une demande de plan de surendettement a été effectuée auprès de la Banque de France même si ces dossiers ne présentent aucun incident de paiement.

L'identification en encours douteux compromis intervient obligatoirement à la échéance du terme ou à la clôture des relations avec la contrepartie (dans le cas de créances à durée indéterminée). Par ailleurs le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée en créance douteuse dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée dans le Groupe.

Les prêts immobiliers douteux peuvent être reclassés en encours sains lorsque les impayés sont régularisés et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins 90 jours.

Les créances jugées définitivement irrécouvrables sont inscrites en pertes, les dépréciations correspondantes faisant l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères :

- des concessions par l'établissement ;
- des difficultés financières de l'emprunteur.

La décote constatée lors de la restructuration d'une créance est enregistrée en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. La décote est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Clientèle Retail

La contrepartie restructurée sort du douteux après une période probatoire de 12 mois ; elle est ensuite déclassée en sensible pendant une durée minimum de 24 mois, avant un retour en sain si aucune nouvelle restructuration ni incident de paiement matériel n'a eu lieu.

Clientèle Hors Retail

S'agissant de la clientèle hors Retail, à la sortie du douteux, une période probatoire de 12 mois s'effectue à dire d'expert, au cas par cas, et sur la base d'une analyse bancaire. La proposition de reclassement en « sains sous surveillance » est faite par le Département de suivi client et validée par la Direction des Risques.

À noter que les crédits restructurés revenus en expositions saines, sont soumis à une période probatoire de deux ans avec un retour en douteux en cas d'impayé matériel durant cette période.

Dépréciations spécifiques sur les prêts

Périmètre des crédits immobiliers

Le provisionnement spécifique sur les crédits immobiliers en défaut peut être statistique (sur la base de données historiques par catégories homogènes) ou individuel par contrepartie.

Les encours en défaut sont pondérés par le paramètre de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté pour la comptabilité de certains éléments (comme l'effet d'un ralentissement économique). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est provisionnée dans le Groupe.

En cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les provisions peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances reclassées en encours sains lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles depuis au moins deux mois.

Périmètre des prêts aux personnes morales

Sur ce périmètre, le provisionnement des encours en défaut est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est provisionnée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est provisionnée dans le Groupe.

Dépréciations sur les prêts qualifiés de sensibles

La Banque Postale a adopté une approche prudente de l'appréciation du risque de crédit dès lors qu'il existe une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie. Ainsi, des provisions pour encours sensibles sont comptabilisées afin de couvrir les risques liés aux opérations de prêts que des événements survenus ou en cours rendent probables, même si ces derniers ne sont pas individualisables.

Dans ce cadre, les prêts pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation sont déclassés en sensibles et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, prenant en compte les différentes garanties, et pondérées par la probabilité de passage en défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument.

La Banque Postale s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs afin de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie, basés en règle générale sur des notations internes ou externes, ou bien sur des faits générateurs de risques (par exemple baisse du chiffre d'affaires, augmentation de l'utilisation des facilités de crédit).

Par ailleurs, il existe au sein de La Banque Postale une présomption (réfutable) de dégradation significative du risque de crédit en présence d'un impayé de plus de trente jours. Dans ce cadre, La Banque Postale SA a retenu l'arriéré de paiement supérieur à trente jours indiquant une difficulté financière (à l'exception donc des impayés techniques) comme « backstop⁽¹⁾ » de la mesure de la dégradation significative du risque de crédit et du déclassement en sensible.

De la même manière, l'inscription en « watch list » peut être un indicateur (réfutable par le comité Watch List) de dégradation significative du risque de crédit.

Un actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit peut sortir du sensible lorsque :

- l'actif ne présente plus d'indicateurs de dégradation significative depuis son entrée au bilan. Dans ce cas, l'actif n'est plus provisionné ;
- les incidents d'arriéré de paiement sont régularisés. Dans ce cas, l'actif sort du périmètre des sensibles (selon les cas, une période d'observation peut être mise en place afin d'éviter les récidives) ;
- l'actif est déclassé en douteux.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « Coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciation des découverts

Le provisionnement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier de la durée du découvert. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

En ce qui concerne les comptes actifs, le provisionnement s'effectue selon la même méthodologie que celle appliquée aux crédits immobiliers.

La Banque Postale examine la situation du débit non régularisé, même s'il s'inscrit dans les limites de découvert autorisé, dès lors qu'il s'agit d'une contrepartie considérée comme risquée et qu'il excède 30 jours consécutifs ou bien dès la survenance d'un incident de paiement. Des dépréciations sur ces comptes sont alors enregistrées et évoluent avec la situation du compte. Le principe de contagion s'applique aux autres concours d'une même catégorie. Au-delà d'un certain délai, la clôture du compte est prononcée.

Les intérêts sur créances douteuses sont enregistrés en produit net bancaire et intégralement dépréciés. Les dépréciations sont enregistrées dans le coût du risque.

Engagements de financement

Les engagements de financement ne figurent pas au bilan, et sont enregistrés en hors bilan. Ces engagements de financement font l'objet d'une provision au passif du bilan, dès lors qu'une dégradation significative de la qualité de crédit est identifiée, ou que la contrepartie est en défaut.

Engagements de garantie

Les engagements de garantie sont évalués selon des probabilités d'exercice de ces garanties. Les provisions sont constituées au passif.

Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *pro rata temporis*.

Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

3) Titres

Les titres sont inscrits au bilan en fonction de leur nature :

- effets publics (bons du Trésor et titres assimilés) ;
- obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire) ;
- actions et autres titres à revenu variable.

En application des dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-07, ces titres sont comptabilisés en fonction de leur portefeuille de destination correspondant à l'objet économique de leur détention : transaction, placement, investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation spécifiques décrites *infra*.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe inscrits en portefeuille d'investissement sont identifiés comme douteux selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

(1) Le « Backstop » se définit comme un seuil à partir duquel un actif financier est présumé connaître une augmentation significative de son risque de crédit.

Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des titres de créances négociables. Ils sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ils se négocient sur des marchés actifs.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, et incluant le cas échéant les intérêts courus. À chaque arrêté, ils sont valorisés au prix de marché du jour le plus récent. Les écarts de réévaluation ainsi dégagés sont enregistrés en résultat.

Les gains ou pertes latents ou réalisés sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les coupons perçus sont comptabilisés en produits d'intérêt.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque a la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, l'établissement détermine la valeur de réévaluation des titres concernés en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement dans les portefeuilles de transaction ou d'investissement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus. Ils sont gérés selon la méthode du « premier entré, premier sorti » et évalués de la façon suivante, par ensembles homogènes de titres et sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres :

- obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciation ;
- bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.

Les gains sur opérations de microcouverture sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus des titres de placement sont comptabilisés au compte de résultat en « produits d'intérêt pour les titres à revenus fixes et en revenus des titres à revenus variables », les gains ou pertes réalisés ainsi que les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie titres d'investissement si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque a la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont également transférées puis reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

En l'absence de marché actif la valorisation comptable doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal. À titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (Billets de Trésorerie, Certificats de dépôts), les dépôts-repo.

Titres d'investissement

Ils sont composés de titres à revenu fixe acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de placement » ou « Titres de transaction » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. En revanche, lorsqu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie de la valeur de remboursement à leur échéance, une dépréciation est constituée. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote - décote) est amortie en mode actuariel.

Les intérêts de ces titres sont comptabilisés au compte de résultat en produits d'intérêt sur titres à revenus fixes.

Les dotations ou reprises de dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants.

Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ». Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle, décrite précédemment, de reclassement des autres titres détenus.

Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Une dépréciation est constatée pour couvrir la perte de valeur durable des titres due à la dégradation intrinsèque de la situation de la société.

Les revenus des titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés au compte de résultat au sein des revenus des titres à revenus variables.

Les gains ou pertes réalisés ainsi que les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles La Banque Postale SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de La Banque Postale SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage d'intérêts de La Banque Postale SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les autres titres détenus à long terme sont des actions et valeurs assimilées que La Banque Postale SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées pour lesquelles La Banque Postale SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans les comptes du Groupe.

En date d'arrêté comptable, les titres détenus sont évalués à leur valeur d'utilité qui est estimée par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, l'actualisation des cash-flows futurs. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de la société. Les dotations nettes de reprises ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés ».

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Prêts/Emprunts de titres

Dans le cadre des opérations de prêts/emprunts de titres, la propriété des titres est transférée à l'emprunteur sans contrepartie financière.

À la date de transfert de propriété des titres (généralement la date du contrat de prêt), l'établissement prêteur ne fait plus figurer à son bilan les titres prêtés et inscrit une

créance représentative de valeur comptable des titres prêtés. L'établissement emprunteur inscrit à l'actif les titres dans la catégorie des titres de transaction et au passif la dette de titres à l'égard du prêteur au prix de marché du jour de l'emprunt.

En date d'arrêté comptable, l'établissement prêteur évalue la créance selon les règles applicables aux titres qui ont fait l'objet du prêt.

L'établissement emprunteur évalue la dette de titres au prix de marché des titres empruntés le plus récent et les titres inscrits à son actif selon les règles applicables aux titres de transaction.

La rémunération relative à un prêt ou à un emprunt de titres est comptabilisée *pro rata temporis*.

Les titres empruntés sont présentés dans les états de synthèse en déduction de la dette représentative de la valeur des titres empruntés figurant au poste « Autres passifs ».

Le détail des montants comptabilisés à l'actif et au passif mais présentés compensés dans les états de synthèse est donné en annexes.

Titres reçus/donnés en pension livrée

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Ils viennent garantir le cessionnaire des sommes prêtées au Groupe. Ainsi, en contrepartie des sommes encaissées, le Groupe comptabilise une dette à l'égard du cessionnaire, représentative de l'obligation de restituer les dites sommes. Cette dette est présentée dans la rubrique Dettes envers la clientèle ou Dettes envers les établissements de crédit.

De manière symétrique, les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe qui enregistre le droit à restituer des sommes délivrées par le Groupe dans la rubrique Prêts et créances sur la clientèle ou Prêts et créances sur les établissements de crédit.

Les intérêts correspondants à la dette ou à la créance sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

4) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition éventuellement majoré, pour les immeubles, des premières dépenses d'installation et d'aménagement.

Dans le cadre de l'application des dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-03, six composants ont été retenus pour les immeubles d'exploitation de la Banque : gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les immeubles sont ainsi amortis, selon leurs composants, sur des durées comprises entre 10 et 80 ans :

- gros œuvre : 80 ans
- toiture : 60 ans ;
- menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans ;
- gros équipements : 20 ans ;
- petits équipements, agencements : 10 ans

Les installations, aménagements et agencements sont généralement amortis sur dix ans.

Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis sur trois à cinq ans, voire sept ans pour les développements et projets les plus structurants dont l'utilisation est prévue sur cette durée.

Les charges suivantes figurent en immobilisations incorporelles :

- les frais de développement engagés au cours de la phase de développement, si les conditions d'activation spécifiques aux frais de développement sont remplies (méthode de référence) ;
- les frais d'augmentation de capital, fusion, scission, apport et transformation (aucune méthode de référence).

Les frais de développement sont en règle générale amortis sur la durée d'utilisation estimée du projet ou au maximum pour cinq ans. Les frais d'augmentation de capital sont amortis selon un plan d'amortissement qui ne peut pas dépasser cinq ans.

5) Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Épargne réglementée

La Banque Postale est tenue de transférer une quote-part de l'épargne collectée au titre du livret A, du LDD et du LEP qu'ils distribuent, à la Caisse des Dépôts et consignations. Ce principe de centralisation obligatoire est prévu par l'article L. 221-5 du Code monétaire et financier pour le Livret A et le Livret de Développement Durable et Solidaire et à l'article R. 221-58 du même code pour le Livret d'Épargne Populaire.

Les encours ainsi centralisés sont déposés sur un fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts et consignations, prévu par l'article L. 221-7 du Code monétaire et financier, et sont utilisés pour le financement du logement social et de la politique de la ville.

Les sommes reçues de la clientèle sur les dépôts réglementés sont comptabilisées à leur valeur nominale dans des comptes de dettes envers la clientèle dédiés aux comptes d'épargne à régime spécial.

Les sommes versées au fonds d'épargne sont comptabilisées à leur valeur nominale dans un compte de créance dédié parmi les créances sur les établissements de crédit.

Les comptes à régime spécial sont présentés au passif des états de synthèse sous déduction de la créance représentative de la quote-part du total des dépôts collectés centralisés au Fonds d'épargne. Le détail des dépôts collectés comptabilisés au passif ainsi que de la créance de centralisation comptabilisée à l'actif est présenté en annexes.

Emprunts

Les emprunts sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

6) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont étalés de manière actuarielle sur la durée de vie des émissions correspondantes, de même que les primes d'émission et de remboursement.

7) Provisions

Figurent sous cette rubrique :

- les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie ;
- les provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondant pour l'essentiel à des indemnités de fin de carrière ;
- les autres provisions constituées en vertu des dispositions relatives à la comptabilisation des passifs du règlement de l'ANC n° 2014-03. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers ;
- les provisions pour couvrir les engagements par signature dont la perspective d'appel en garantie est devenue hautement probable ;
- les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Les CEL et PEL génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour la Banque font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions ») et dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs provisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

8) Dettes subordonnées

Ce poste regroupe les dettes dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

9) Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs.

10) Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Opérations de macro-couverture

Les charges et les produits relatifs aux opérations de macro-couverture sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds.

Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

Opérations de micro-couverture

Les charges ou produits des instruments affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges de l'élément couvert.

Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Lorsque la résiliation fait suite à la cession de l'élément couvert, les soultes sont présentées de manière symétrique aux gains ou pertes réalisés lors de la cession.

Autres opérations

Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Concernant les opérations négociées de gré à gré correspondant à des positions ouvertes isolées, les résultats sont enregistrés au dénouement du contrat selon leur nature. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les pertes latentes éventuelles définies comme la différence entre la valeur de marché estimée et la valeur comptable font l'objet d'une provision.

Les gains ou pertes, latents ou réalisés sur les opérations effectuées sur un marché organisé, sont directement portés dans les résultats de l'exercice.

11) Engagements hors bilan

Le hors bilan retrace essentiellement les engagements de financement donnés (facilités de caisse, découverts, engagements de financement irrévocables) et les engagements de garantie reçus ou donnés n'ayant pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les autres engagements donnés correspondent principalement à la juste valeur des titres nantis au profit de la Banque Centrale Européenne dans le cadre de l'engagement de financement reçu de cette dernière ou du nantissement des crédits au profit de la société de financement à l'habitat du groupe La Banque Postale (La Banque Postale Home Loan SFH).

12) Engagements sociaux

Les engagements sociaux sont, pour la plupart d'entre eux, couverts par des cotisations passées en charges.

S'agissant des droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite, non couverts par des contrats d'assurance, ils sont calculés en application de la Recommandation ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 et modifiée le 5 novembre 2021. Ces derniers sont provisionnés selon une méthode actuarielle prenant en compte l'âge et l'ancienneté du personnel, les probabilités de mortalité et de maintien dans le Groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite et l'évolution estimée des rémunérations.

Le régime de retraite de La Banque Postale est à prestations définies, plafonné en montant et avec l'octroi de la prestation conditionné par l'ancienneté et sous condition de présence en date de passage à la retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les droits sont comptabilisés à partir de nouvelle méthode introduite dans la Recommandation ANC n° 2013-02 modifiée (méthode b dans le texte), c'est-à-dire de la date à partir de laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation avant la date de départ en retraite (la première année du nombre d'années plafonnées par le régime avant le départ en retraite du salarié).

Le régime de retraite du personnel contractuel se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes du Groupe. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de période.

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés au groupe La Poste.

Dans le cadre du régime mis en place en 2006, le groupe acquitte une contribution employeur à caractère libérateur. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.

13) Produits et charges de commissions

La Banque Postale comptabilise en résultat les commissions en fonction des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel ce service est attaché.

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ;
- les commissions assimilables par nature à des intérêts sont comptabilisées en intérêts, produits et charges assimilés ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement).

Note 2 Faits marquants

2.1 Création d'un grand groupe de bancassurance : dernière étape du rapprochement entre La Banque Postale et CNP Assurances

Le 11 avril 2023, La Banque Postale et CNP Assurances ont annoncé la création d'un pôle dédié rassemblant l'ensemble des activités assurantielles du groupe et leurs entités juridiques, abrité sous une nouvelle entité CNP Assurances Holding, détenue à 100 % par La Banque Postale CNP Assurances Holding regroupe CNP Assurances SA et les trois filiales assurantielles de La Banque Postale (IARD, Santé et Prévoyance). Cette opération fait suite à la création

14) Coût du risque

Le coût du risque de crédit comprend :

- les dotations et reprises sur les dépréciations des prêts et créances à la clientèle ;
- les dotations et reprises sur les dépréciations des titres d'investissement
- les dotations et reprises relatives aux provisions sur garanties financières données et sur engagements de financement ;
- les décotes sur crédits restructurés, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances amorties.

15) Impôt sur les sociétés

Seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes sociaux. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2023.

Le taux normal de l'impôt est de 25 % auquel s'ajoute une contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, soit un taux effectif d'imposition de 25,83 %.

La Banque Postale fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe La Poste. Compte tenu des termes de la convention, la charge d'impôt enregistrée dans les comptes de La Banque Postale est identique à celle qui le serait en l'absence d'intégration.

du grand pôle financier public, initié en 2018 avec le double rapprochement entre La Poste et la Caisse des dépôts et consignations d'une part, et La Banque Postale et CNP Assurances d'autre part.

Dans le cadre de cette opération de restructuration interne, les apports de titres ont été réalisés à leur valeur comptable et sont sans impact sur le résultat.

2.2 Étude d'un projet de cessation des activités de Ma French Bank

Ma French Bank et La Banque Postale ont informé le 18 décembre 2023 leurs instances représentatives du personnel respectives de la mise à l'étude d'un projet de cessation des activités de Ma French Bank, la banque 100 % mobile du groupe La Banque Postale.

Ce projet a entraîné la dépréciation à 100 % des titres de participation de Ma French Bank soit 194 millions d'euros.

2.3 Impact du contexte macro-économique sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2023, le coût du risque s'établit à 74 millions d'euros. Ce niveau reflète :

- la qualité des actifs tant dans la banque de détail que dans la banque de financement et d'investissement ;
- une exposition limitée aux secteurs corporate présentant des signes de vulnérabilité dans l'environnement actuel ;
- la politique prudente de La Banque Postale en matière de provisionnement sur l'ensemble de sa clientèle

La classification et le provisionnement des expositions de La Banque Postale continuent au 31 décembre 2023 de reposer sur :

- des mécanismes automatiques d'identification des Dégradations Significatives de Risques ;
- des mesures de contrôle et de validation faisant intervenir les équipes de la Direction des risques groupe, et d'éventuelles décisions d'ajustements individuels ou collectifs, prises dans le cadre du dispositif de surveillance des expositions (processus *Watch List*, mesures sectorielles, etc.)

Au 31 décembre 2023, La Banque Postale a procédé à la mise à jour des scénarios macroéconomiques et des paramètres de risques associés utilisés dans le provisionnement statistique. Par ailleurs, l'incertitude liée à la crise (et ses conséquences macro-économiques) sur l'évaluation du risque de crédit est appréhendée dans les comptes de La Banque Postale au travers de mesures de gestion adaptées à chaque grand segment de clientèle. Ces mesures ont été prises par la Direction des risques groupe, après réalisation d'une revue de l'ensemble de son portefeuille.

Personnes morales

Au 31 décembre 2023, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales est la résultante des éléments suivants :

- du processus de surveillance des expositions de La Banque Postale mis en œuvre via des prises de décisions spécifiques de provisionnement dans les comités dédiés aux dossiers en souffrance et sous surveillance (dossiers *Watch List* et/ou dégradés classés en sensibles et dossiers en défaut) ;
- de l'application de dispositions de provisionnement collectif (sectoriel ou autre) ;

En synthèse, au 31 décembre 2023, les mesures de provisionnement collectif en vigueur concernent les éléments suivants :

- les secteurs d'activités soumis à une mesure sectorielle
 - certains segments de la Distribution,
 - les acteurs considérés comme les plus vulnérables du secteur de l'Automobile,
 - le secteur de l'Immobilier commercial, à l'exception des actifs à usage commercial de centre-ville ; à noter que cette mesure est renforcée au second semestre 2023

afin de prendre en considération la dégradation de la conjoncture en intégrant dans l'assiette de provisionnement du risque immobilier non retail les acteurs intermédiaires et de petite taille de l'immobilier de bureau hors Paris et ceux de la promotion immobilière,

- le secteur de l'Agriculture ;
- les mesures en vigueur précédemment portant sur le secteur du Tourisme, de l'Hôtellerie et des Loisirs, ainsi que sur le Transport aérien ont été arrêtées au cours du premier semestre 2023 dans un contexte d'amélioration significative des conditions sur ces deux secteurs ;
- les mesures précédemment en vigueur sur le secteur de l'énergie photovoltaïque ont été arrêtées au second semestre pour prendre acte de la décision du Conseil d'État d'annulation de l'arrêté du 26 octobre 2021 encadrant les tarifs de vente de l'électricité, et améliorant de fait la solvabilité de l'ensemble des acteurs de la filière ;
- les opérations à effets de leviers (répondant aux lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne relatives aux « leveraged transactions »), dont les LBO, disposant d'une notation dégradée et d'un niveau de levier élevé, afin d'anticiper les possibles difficultés de trésoreries liées à l'inflation

Les expositions concernées font l'objet d'un déclassement en sensible puisque La Banque Postale estime qu'elles ont subi une dégradation significative du risque depuis leur entrée en portefeuille

Au cours de l'année 2023, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur le portefeuille de crédit personnes morales. Toutefois le nombre d'entrée en gestion « Affaires Spéciales » augmente sur le portefeuille crédit entreprises, essentiellement sur le segment PME, sans impact sur les provisions à ce stade

Particuliers

Au 31 décembre 2023, les ajustements suivants ont été opérés sur le portefeuille de la clientèle des personnes physiques avec un impact sur son niveau de provisionnement

- la mise à jour des variables macroéconomiques dans les scénarios des modèles de paramètres de provisionnement sur l'ensemble des catégories de clients sur lesquels La Banque Postale est exposée ;
- le maintien du déclassement en sensible d'une catégorie de clientèle que la banque anticipe comme particulièrement vulnérable dans le contexte inflationniste actuel, dont les critères d'identification ont été affinés au cours de l'année. Cette population est en effet composée désormais de clients ne disposant pas d'épargne dans les livres de la banque et avec une note de crédit dégradée (seuil de probabilité de défaut introduit au cours du premier semestre) ;

Le comportement des portefeuilles de crédits aux particuliers ne présente pas d'évolution majeure depuis le début de l'année

Note 3 Notes de bilan

3.1 Créances envers les établissements de crédit et assimilées

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires débiteurs	90 695	78 886
Comptes et prêts au jour le jour	-	-
Titres reçus en pension livrée	1 640 509	421 216
Valeurs non imputées	4 743	4 206
Créances douteuses	-	-
Créances rattachées	50	-
Total brut	1 735 997	504 307
Dépréciations	(6)	-
Créances sur les établissements de crédit à vue	1 735 990	504 307
Comptes et prêts à terme ⁽¹⁾	20 871 005	19 502 242
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés ⁽²⁾	78 100	78 100
Créances douteuses	-	-
Créances rattachées	96 739	50 176
Total brut	21 045 845	19 610 518
Dépréciations	(30)	-
Créances sur les établissements de crédit à terme	21 045 815	19 610 518
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉES	22 781 805	20 114 824

(1) Dont prêts à des filiales du groupe La Banque Postale 20 842 190 milliers d'euros

(2) Il s'agit de prêts subordonnés accordés à Credit Logement afin de permettre à ce dernier de respecter ses engagements en matière de fonds propres prudentiels

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et assimilées

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	1 774 028	1 456 031
Comptes et emprunts au jour le jour	680 000	-
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Autres sommes dues	204	64
Dettes rattachées	2 942	-
Dettes envers les établissements de crédit à vue	2 457 175	1 456 095
Comptes et emprunts à terme	22 649 110	28 174 454
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	13 472 589	22 993 865
Dettes rattachées	304 875	5 181
Dettes envers les établissements de crédit à terme	36 426 574	51 173 500
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉES	38 883 749	52 629 595

(1) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale 1 418 928 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 831 672 milliers d'euros au 31 décembre 2022

(2) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale 19 552 148 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 19 982 763 milliers d'euros au 31 décembre 2022

3.3 Créances – Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Créances commerciales		
Comptes ordinaires débiteurs ⁽¹⁾	754 684	786 253
Prêts à la clientèle financière	1 557 182	1 093 427
Autres concours à la clientèle	99 681 250	98 933 078
dont crédit de trésorerie	7 387 210	8 226 796
dont crédits à l'habitat ⁽²⁾	81 133 690	79 576 631
dont crédits à l'exportation	19 523	17 616
dont autres crédits	11 140 828	11 112 035
dont opérations de crédit-bail et assimilés		
dont prêt à la clientèle financière		
Valeurs non imputées ⁽³⁾	515 769	51 014
Titres reçus en pension livrée	6 544 981	9 887 826
Prêts subordonnés	24 355	10 690
Opérations à la clientèle avant dépréciations	109 078 221	110 762 289
DÉPRÉCIATIONS RELATIVES AUX CRÉANCES À LA CLIENTÈLE		
Sur les comptes ordinaires débiteurs	(112 944)	(93 657)
Sur les crédits à la clientèle	(807 889)	(793 115)
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	108 157 388	109 875 516
Dont créances rattachées	359 568	202 167
Dont créances douteuses brutes	1 069 002	829 507
Dont créances douteuses compromises brutes	440 083	404 846
Dont créances restructurées saines	188 308	211 876

(1) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale 36 585 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 53 526 milliers d'euros au 31 décembre 2022

(2) Le poste représente essentiellement les créances relatives aux opérations sur mandats

(3) Les crédits à l'habitat comprennent 67,3 milliards d'euros de crédits aux personnes physiques au 31 décembre 2023 contre 66,7 milliards d'euros au 31 décembre 2022

3.4 Dettes – Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Comptes à régime spécial à vue	101 970 174	97 986 436
Comptes à régime spécial à terme	21 501 312	25 236 323
Dettes rattachées		
Comptes d'épargne à régime spécial	123 471 485	123 222 759
Créance de centralisation à l'actif	(64 580 234)	(64 732 426)
Compte à régime spécial net de centralisation auprès de la CDC	58 891 251	58 490 333
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	77 335 217	81 458 043
Dettes rattachées	39 261	16 948
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	77 374 478	81 474 991
Emprunts clientèle financière	5 617 841	3 684 901
Comptes créditeurs à terme	3 691 257	525 399
Valeurs données en pension		
Titres et valeurs donnés en pension livrée	15 692 722	4 066 788
Autres sommes dues à la clientèle	438 850	432 434
Dettes rattachées	107 003	8 504
Autres dettes envers la clientèle	25 547 673	8 718 026
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	161 613 403	148 683 350

(1) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale 190 773 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 152 762 milliers d'euros au 31 décembre 2022

3.5 Opérations financières – Détail par catégorie

(en milliers d'euros)	31.12.2023				
	Titres de				
	Transaction ⁽¹⁾	Placement	Investissement	Activité de portefeuille	Total
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES					
Valeur de remboursement	-	566 818	26 750 500	-	27 317 318
Primes/décotes résiduelles	-	385	1 182 898	-	1 183 282
Créances rattachées	-	817	366 948	-	367 765
Dépréciations	-	(749)	(80 042)	-	(80 791)
Valeur nette comptable	-	567 270	28 220 304	-	28 787 574
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-	-	-	-
<i>Dont titres cotés</i>	-	567 270	28 220 304	-	28 787 574
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE					
Valeur de remboursement	33 566	16 275 794	7 897 000	-	24 206 360
Primes/décotes résiduelles	-	(175 529)	14 390	-	(161 139)
Créances rattachées	-	120 605	38 256	-	158 861
Dépréciations	-	(231 057)	-	-	(231 057)
Valeur nette comptable	33 566	15 989 813	7 949 646	-	23 973 026
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-	-	-	-
<i>Dont titres cotés</i>	3 723	15 275 086	7 949 646	-	23 228 455
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE					
Valeur brute	-	160 761	-	32 425	193 186
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(43 820)	-	-	(43 820)
Valeur nette comptable	-	116 941	-	32 425	149 366
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-	-	-	-
<i>Dont titres cotés</i>	-	4 333	-	1 861	6 194
TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE	33 566	16 674 024	36 169 950	32 425	52 909 966

(1) La valeur au bilan des titres de transaction correspond à leur valeur de marche

Le risque de contrepartie attaché aux titres à revenu fixe est détaillé en note 3.20.1

Au cours de l'exercice 2023, aucun transfert de titres de placement vers des portefeuilles d'investissement n'a été effectué

Dans un contexte exceptionnel de hausse excessivement rapide et de très forte ampleur des taux d'intérêts constatés depuis début décembre 2021 et une situation inflationniste majeure, La Banque Postale avait procédé au reclassement d'un montant nominal de 3,3 milliards d'euros de titres de placement vers des portefeuilles d'investissement en 2022. Un montant de 0,9 milliard d'euros de dépréciation aurait été enregistré dans les comptes si ces titres avaient été maintenus en titres de placement.

(en milliers d'euros)	31.12.2022				Total
	Titres de				
	Transaction ⁽¹⁾	Placement	Investissement	Activité de portefeuille	
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES					
Valeur de remboursement	177 457	707 011	23 849 861	-	24 734 329
Primes/décotes résiduelles	-	338	339 355	-	339 693
Créances rattachées	-	1 259	549 084	-	550 342
Dépréciations	-	(1 167)	(86 916)	-	(88 083)
Valeur nette comptable	177 457	707 441	24 651 383	-	25 536 281
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-	3 065 965	-	3 065 965
<i>Dont titres cotés</i>	18 195	707 430	24 651 383	-	25 377 007
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE					
Valeur de remboursement	42 114	17 175 887	9 766 671	-	26 984 672
Primes/décotes résiduelles	-	(59 198)	24 970	-	(34 228)
Créances rattachées	-	80 542	13 382	-	93 924
Dépréciations	-	(518 206)	-	-	(518 206)
Valeur nette comptable	42 114	16 679 025	9 805 023	-	26 526 162
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-	-	-	-
<i>Dont titres cotés</i>	22 147	15 584 516	9 805 023	-	25 411 686
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE					
Valeur brute	-	129 452	-	35 710	165 162
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(13 898)	-	-	(13 898)
Valeur nette comptable	-	115 554	-	35 710	151 264
<i>Dont titres prêtés</i>	-	-	-	-	-
<i>Dont titres cotés</i>	-	6 724	-	1 603	8 327
TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE	219 570	17 502 020	34 456 406	35 710	52 213 707

(1) La valeur au bilan des titres de transaction correspond à la valeur de marché

3.6 Valeur de marché des titres détenus

(en milliers d'euros)	Titres de placement		Titres d'investissement		Titres d'activité de portefeuille	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES						
Valeur nette comptable ⁽¹⁾	567 270	707 441	28 220 304	24 651 383	-	-
Valeur de marché	543 729	658 796	25 584 298	20 659 646	-	-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
Valeur nette comptable ⁽¹⁾	15 989 813	16 679 025	7 949 646	9 805 023	-	-
Valeur de marché	16 007 575	16 305 680	7 165 087	8 651 753	-	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE						
Valeur nette comptable	116 941	115 554	-	-	32 425	35 710
Valeur de marché et/ou valeur d'utilité pour les TAP	170 438	165 911	-	-	60 311	55 750

(1) Les dépréciations sont calculées en tenant compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement

3.7 Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Bons de caisse	-	-
Dettes rattachées	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Certificats de dépôts	14 315 178	13 408 372
Bons à moyen terme négociables et autres titres de créances négociables émis	-	-
Dettes rattachées	9 231	(11 257)
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	14 324 408	13 397 115
Emprunts obligataires et assimilés	8 257 311	6 193 117
Prime d'émissions	(38 996)	(39 289)
Dettes rattachées	105 724	39 581
Emprunts obligataires et assimilés	8 324 038	6 193 408
Autres dettes représentées par un titre	3 707 110	2 122 845
Dettes rattachées	23 837	799
Autres dettes représentées par un titre	3 730 947	2 123 644
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	26 379 394	21 714 168

3.8 Parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à LT

(en milliers d'euros)	31.12.2023			31.12.2022				
	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur nette des titres	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur nette des titres
Parts cotées	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts non cotées	11 798 916	-	(487 969)	11 310 947	11 220 225	-	(258 218)	10 962 007
Parts dans les entreprises liées	11 798 916	-	(487 969)	11 310 947	11 220 225	-	(258 218)	10 962 007
Titres cotés	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres non cotés	604 024	-	(87 175)	516 849	557 263	-	(59 779)	497 484
Participations et autres titres détenus à LT	604 024	-	(87 175)	516 849	557 263	-	(59 779)	497 484

3.9 Détail des immobilisations

(en milliers d'euros)	01.01.2023		Variation		31.12.2023			31.12.2022		
	Montant brut	Entrées	Transfert	Sorties	Montant brut	Amortissements et dépréciations cumulés	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations cumulés	Montant net
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions ⁽¹⁾	375 743	-	-	-	375 743	-	375 743	375 743	-	375 743
Autres immobilisations d'exploitation	676 560	83 897	-	(80 481)	679 976	(519 879)	160 097	676 560	(543 662)	132 898
Immobilisations corporelles	1 052 303	83 897	-	(80 481)	1 055 719	(519 879)	535 841	1 052 303	(543 662)	508 642
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, licences, brevets	395 967	13 516	-	(17 387)	392 096	(347 491)	44 605	395 967	(353 335)	42 632
Autres immobilisations incorporelles	1 672 344	208 833	-	(1 439)	1 879 738	(1 283 317)	596 421	1 672 344	(1 041 912)	630 432
Immobilisations incorporelles	2 068 311	222 150	-	(18 627)	2 271 834	(1 630 808)	641 026	2 068 311	(1 395 247)	673 064
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	3 120 614	306 047	-	(99 108)	3 327 554	(2 150 687)	1 176 867	3 120 614	(1 938 909)	1 181 706

(1) Ce poste est constitué des montants de participations dans les SCI CRSF et SCI Teruaire Saint Romain conformément aux préconisations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en 2007.

3.10 Détail des comptes de régularisation et autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Charges constatées d'avance	61 331	30 096
Produits à recevoir sur dérivés	239 097	231 281
Autres produits à recevoir	793 413	537 665
Réévaluation des instruments dérivés et de change	368 374	195 856
Comptes d'encaissement	131 763	56 094
Autres comptes de régularisation	439 475	668 220
Comptes de régularisation	2 033 453	1 719 213
Instruments conditionnels achetés	356 334	523 895
Gestion collective des Livrets de Développement Durable	-	-
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	1 307 671	1 916 884
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1 395	820
Créances rattachées	12 764	2 640
Autres actifs ⁽²⁾	2 109 457	736 755
Dépréciations	(1 911)	(2 042)
Actifs divers	3 785 710	3 178 952
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	5 819 163	4 898 165

(1) Dont 78 589 milliers d'euros avec les filiales

(2) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale 183 972 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 66 552 milliers d'euros au 31 décembre 2022

3.11 Détail des comptes de régularisation et autres passifs

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Produits constatés d'avance	451 593	424 845
Charges à payer sur dérivés	586 597	225 496
Réévaluation des instruments dérivés et de change	-	-
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	1 154 863	1 025 784
Comptes de régularisation	2 193 054	1 676 125
Instruments conditionnels vendus	380 165	585 719
Dettes de titres	-	-
Créditeurs divers ⁽²⁾	1 208 754	1 103 469
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	7 623	6 939
Dettes rattachées	2 882	1 743
Passifs divers	1 599 423	1 697 869
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	3 792 477	3 373 994

(1) Ce poste représente notamment les comptes de régularisation d'opérations de moyens de paiement des centres financiers

(2) Dont avec les filiales du groupe La Banque Postale 36 465 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 375 818 milliers d'euros au 31 décembre 2022

3.12 Détail des provisions passif

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres variations	31.12.2023
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux	29 573	15 605	(4 600)	-	-	40 578
Provisions Épargne logement	105 300	800	-	(4 500)	-	101 600
Autres provisions	190 812	77 292	(99 354)	(49 231)	1 032	120 551
Provisions (hors risque de contrepartie)	325 685	93 696	(103 954)	(53 731)	1 032	262 729
Engagements par signature	-	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements de garantie	30 316	18 035	-	(35 684)	-	12 667
Provisions sur engagements de financement	78 630	79 287	-	(55 047)	-	102 870
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	108 946	97 322	-	(90 731)	-	115 537
PROVISIONS	434 631	191 019	(103 954)	(144 462)	1 032	378 266

3.13 Détail de l'optionnalité épargne logement

Génération (en millions d'euros)	Encours collectés	Credits octroyés au titre des PEL et CEL	Provision 2023	Provision 2022	Variation de provision
• de 10 ans	12 315	-	1	21	(20)
4 à 10 ans	7 594	-	-	1	(1)
- 4 ans	1 090	-	-	-	-
Total PEL	20 999	18	1	22	(21)
Total CEL	4 410	19	100	83	17
TOTAL GÉNÉRAL	25 409	37	101	105	(4)

3.14 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	Date d'émission	Date échéance	Taux	Devise origine	31.12.2023	31.12.2022
Dettes subordonnées remboursables	19/11/2015	19/11/2027	2,750 %	EUR		
Dettes subordonnées remboursables	09/06/2016	09/06/2028	3,000 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	05/10/2016	05/10/2028	2,250 %	EUR	100 000	100 000
Dettes subordonnées remboursables	16/01/2017	09/06/2028	2,250 %	EUR	150 000	150 000
Dettes subordonnées remboursables	26/10/2020	26/01/2031	0,875 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	02/02/2021	02/08/2032	0,750 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées remboursables	27/04/2021	02/08/2032	0,750 %	EUR	250 000	250 000
Dettes subordonnées remboursables ⁽¹⁾	05/12/2022	05/03/2034	5,500 %	EUR	500 000	500 000
Dettes subordonnées perpétuelles	20/11/2019	NA	3,875 %	EUR	750 000	750 000
Dettes subordonnées perpétuelles ⁽²⁾	29/09/2021	NA	3,000 %	EUR	750 000	750 000
Intérêts et assimilés					31 122	6 205
TOTAL					4 031 122	4 006 205

(1) La Banque Postale a émis le 5 décembre 2022 des obligations AT2 pour un montant total de 500 millions d'euros

(2) La Banque Postale avait émis le 29 septembre 2021 sa seconde obligation « Additional Tier 1 » pour un montant de 750 millions d'euros

3.15 Opérations avec des établissements de crédit et avec la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Int. courus	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31.12.2023
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilées	96 789	4 037 083	3 783 091	9 386 240	5 478 602	22 781 805
Créances sur la clientèle	356 526	4 872 405	11 121 830	31 323 685	60 482 941	108 157 388
Portefeuilles de titres (transaction, placement et investissement)	478 593	143 976	1 317 988	15 507 176	35 312 866	52 760 599
Effets publics et valeurs assimilées	365 882	(40 034)	99 878	3 837 547	24 524 301	28 787 574
Obligations et autres titres à revenu fixe	112 711	184 011	1 218 111	11 669 629	10 788 565	23 973 026
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilées	307 818	18 506 741	1 174 315	8 186 504	10 708 371	38 883 749
Dettes envers la clientèle	111 855	160 325 245	1 258 556	101 810	15 936	161 813 403
Dettes représentées par un titre	99 795	10 636 092	4 226 941	5 811 048	5 605 517	26 379 394
Emprunts obligataires	66 728		536 600	4 958 874	2 761 837	8 324 038
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	9 231	10 606 092	3 669 741	29 460	9 885	14 324 408
Autres dettes représentées par un titre	23 837	30 000	20 600	822 715	2 833 795	3 730 947
Dettes subordonnées	46 265	(15 143)		750 000	3 250 000	4 031 122
HORS BILAN						
Z1 Engagements de financement donnés	-	2 135 347	1 950 185	5 863 433	2 149 684	22 098 649
Z2 Engagements de garantie donnés	-	3 767 921	157 228		166 254	4 091 403

3.16 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserves légales	Autres réserves et report à nouveau	Résultat social	Capitaux propres sociaux (hors FRBG)	Total des capitaux propres sociaux
Capitaux propres au 31 décembre 2021	22 000	6 585 350	246 115	260 442	927 115	1 155 622	9 174 644	9 196 644
Affectation du résultat 2021	-	-	-	57 781	1 097 841	(1 155 622)	-	-
Distribution 2022 au titre du résultat 2021	-	-	-	-	(1 541 936)	-	(1 541 936)	(1 541 936)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2022	-	-	-	-	-	602 084	602 084	602 084
Capitaux propres au 31 décembre 2022	22 000	6 585 350	246 115	318 223	483 020	602 084	8 234 792	8 256 792
Affectation du résultat 2022	-	-	-	30 103	571 981	(602 084)	-	-
Distribution 2023 au titre du résultat 2022	-	-	-	-	(476 233)	-	(476 233)	(476 233)
Distribution d'un acompte sur Dividendes	-	-	-	-	(100 000)	-	(100 000)	(100 000)
Résultat 2023	-	-	-	-	-	290 099	290 099	290 099
Capitaux propres au 31 décembre 2023	22 000	6 585 350	246 115	348 326	478 768	290 099	7 948 658	7 970 658

3.17 Détail des opérations de change

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Opérations de change comptant :		
euros achetés non encore reçus	400 060	355 885
devises achetées non encore reçues	36 347	46 886
Opérations de prêts/emprunts :		
Opérations de change à terme :		
euros à recevoir contre devises à livrer	947 164	1 254 819
devises à recevoir contre euros à livrer	6 710 702	5 679 137
Report/déport non couru :		
à recevoir	37 163	29 682
à payer	3 349	6 389

3.18 Détail des instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2023					
	Opérations de gestion de positions		Opérations de macrocouverture		Opérations de microcouverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPÉRATIONS FERMÉES	164 554 036	397 338	25 075 417	(46 802)	30 832 981	(975 120)
Marchés organisés	4 759 118	11 425	-	-	-	-
Contrats de taux	4 759 118	11 425	-	-	-	-
Autres contrats	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	159 794 918	385 913	25 075 417	(46 802)	30 832 981	(975 120)
Swaps de taux	153 086 035	413 117	25 075 417	(46 802)	29 907 240	(975 120)
FRA	-	-	-	-	-	-
Autres contrats	6 708 883	(27 204)	-	-	925 741	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	45 623 661	(17 712)	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	45 623 661	(17 712)	-	-	-	-
Caps, floors	44 039 236	(24 471)	-	-	-	-
Swaptions	1 075 000	2 568	-	-	-	-
Options de change	26 492	(1 848)	-	-	-	-
Dérivés de crédit	474 593	(2 301)	-	-	-	-
Autres options	8 340	8 340	-	-	-	-

Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers à terme d'une catégorie à l'autre

(en milliers d'euros)	31.12.2022					
	Opérations de gestion de positions		Opérations de macrocouverture		Opérations de microcouverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPÉRATIONS FERMÉES	94 898 994	79 368	29 150 968	206 750	28 702 129	(935 545)
Marchés organisés	4 309 888	10 349	-	-	-	-
Contrats de taux	4 309 888	10 349	-	-	-	-
Autres contrats	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	90 589 106	69 019	29 150 968	206 750	28 702 129	(935 545)
Swaps de taux	84 322 506	150 715	29 150 968	206 750	28 113 123	(935 545)
FRA	-	-	-	-	-	-
Autres contrats	6 266 600	(81 696)	-	-	589 006	-
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	42 388 810	13 763	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	42 388 810	13 763	-	-	-	-
Caps, floors	41 263 886	(69 442)	-	-	-	-
Swaptions	893 841	6 534	-	-	-	-
Options de change	332 845	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	321 568	-	-	-	-	-
Autres options	76 671	76 671	-	-	-	-

En 2022, La Banque Postale a procédé, au sein des opérations de gestion de position, au reclassement de portefeuilles de dérivés de position ouverte isolée vers la gestion spécialisée.

Montant des notionnels reclassés (en milliard d'euros) :

Swap de taux	33,1
Swaptions - Achat	0,3
Swaptions - Vente	0,1

Cap floor - Achat	14,6
Cap floor - Vente	13,9

3.19 Détail des instruments financiers à terme par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2023				31.12.2022			
	≤ 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
OPÉRATIONS FERMÉES	66 658 030	72 965 704	80 838 700	220 462 434	59 420 134	45 147 145	38 184 813	152 752 092
Contrats de taux	4 613 100	146 018	-	4 759 118	3 659 888	650 000	-	4 309 888
Contrats d'indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux	56 018 335	71 879 037	80 171 320	208 068 692	60 072 123	43 841 697	37 672 777	141 586 597
FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres contrats	6 026 595	940 649	667 380	7 634 624	5 688 123	655 448	512 036	6 855 607
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	10 138 201	26 035 712	9 449 748	45 623 661	6 550 950	23 140 416	13 197 446	42 888 812
Caps, floors	9 684 216	24 931 612	9 423 408	44 039 236	5 889 264	22 320 348	13 054 275	41 263 887
Swaptions	156 000	901 000	18 000	1 075 000	328 841	501 000	64 000	893 841
Options de change	26 492	-	-	26 492	332 845	-	-	332 845
Dérivés de crédit	271 493	203 100	-	474 593	-	319 068	2 500	321 568
Autres options	-	-	8 340	8 340	-	-	76 671	76 671

3.20 Répartition des encours ventilés selon le risque de contrepartie

(en milliers d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Brut	Brut
				31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les établissements de crédit	22 781 842	-	-	22 781 842	20 114 824
Créances sur la clientèle	107 569 136	1 069 002	440 083	109 078 221	110 762 289
Obligations et autres titres à revenus fixes	23 973 026	-	-	23 973 026	26 526 162
Effets publics	28 966 006	-	-	28 866 006	25 624 363
Engagements de financement et de garantie donnés	26 075 378	7 343	107 330	26 190 052	30 701 327
TOTAL	209 265 387	1 076 345	547 413	210 869 145	213 728 965

3.20.1 Provisions et dépréciations pour risque de contrepartie

(en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2023
Créances sur les établissements de crédit et assimilées	-	37	-	-	37
Créances sur la clientèle	886 773	742 298	(708 237)	-	920 834
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Effets publics	-	-	-	-	-
Actifs divers	2 042	362	(493)	-	1 911
DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS ⁽¹⁾	888 815	742 697	(708 730)	-	922 782
Provisions sur engagement de financement et de garantie	108 946	97 322	(90 732)	-	115 537
Autres provisions pour risque de contrepartie	-	-	-	-	-
Provision pour risque de contrepartie, inscrites au passif	108 946	97 322	(90 732)	-	115 537
TOTAL DÉPRÉCIATIONS POUR RISQUES DE CONTREPARTIE	997 761	840 019	(799 462)	-	1 038 318
Encours bruts sains	448 988	341 475	(392 603)	-	397 860
Encours bruts douteux non compromis	130 210	175 732	(161 521)	-	144 421
Encours bruts douteux compromis	309 617	225 490	(154 606)	-	380 500

(1) Dépréciations pour risques de contrepartie inscrites au passif

Note 4 Notes relatives au compte de résultat**4.1 Détail des Intérêts et produits/charges assimilés**

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les Établissements de crédit	4 387 591	1 901 795
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 275 638	1 540 208
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 041 840	674 642
Intérêts et produits assimilés sur opérations relatives à des dettes subordonnées	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	427 442	219 017
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	8 132 481	4 335 662
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les Établissements de crédit	(1 120 989)	(372 946)
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	(4 303 508)	(2 005 858)
Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 212 322)	(301 419)
Intérêts et charges assimilés sur opérations relatives à des dettes subordonnées	(115 213)	(115 775)
Autres intérêts et charges assimilés	(334 154)	(56 929)
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	(7 086 186)	(2 852 928)

4.2 Revenu des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Revenus des actions et autres titres à revenu variable	11 459	20 230
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	5 033	4 767
Revenus des participations	1 148 625	1 359 769
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE	1 165 116	1 384 766

4.3 Commissions

(en milliers d'euros)	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	29 223	(14 090)	61 831	(12 345)
Opérations avec la clientèle	1 326 039	(76 364)	1 293 055	(77 767)
Opérations sur titres	-	(5 837)	-	(6 738)
Opérations sur instruments financiers à terme	-	(1 834)	-	(488)
Prestations de services financiers	1 259 973	(146 221)	1 263 894	(163 879)
Opérations de change	-	-	-	-
Autres commissions	24 502	-	28 153	-
COMMISSIONS	2 639 737	(244 345)	2 646 932	(261 217)

4.4 Résultats sur opérations de portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Résultat sur opérations sur titres de transaction	3 823	(5 139)
Résultat sur opérations sur titres de transaction	28 218	213 320
Résultat sur opérations sur instruments financiers à terme	55 856	363 190
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	87 897	571 370

4.5 Résultats sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Résultat de cession des titres de placement	(109 065)	(33 061)
Autres produits et charges sur titres de placement	-	-
Dotations/reprises sur dépréciations des titres de placement et résultat sur opérations de couverture liées	274 240	(430 154)
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de placement	165 175	(463 214)
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	-	-
Dotations/reprises sur dépréciations des titres de l'activité de portefeuille	6 851	7 011
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	6 851	7 011
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	172 026	(456 204)

4.6 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31.12.2023		31.12.2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	50 091	-	31 416	-
Autres produits et charges divers d'exploitation	9 365	(81 452)	7 572	(78 568)
Dotations/reprises aux provisions autres produits et charges d'exploitation	56 603	(40 947)	7 299	(13 712)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	116 059	(122 399)	46 287	(92 280)
MONTANT NET DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(6 340)		(45 993)	

4.7 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Salaires et traitements	(325 661)	(302 935)
Retraites	(19 206)	(6 806)
Charges sociales	(137 621)	(123 312)
Intéressement et participation	(16 936)	(17 183)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération ⁽¹⁾	(43 228)	(39 850)
Autres frais	(17 542)	(14 109)
Frais de personnel	(560 194)	(504 196)
Impôts et taxes	(55 567)	(41 327)
Loyers, charges locatives	(150 468)	(140 203)
Honoraires	(145 727)	(165 898)
Autres charges d'exploitation	(3 254 800)	(3 430 180)
Autres charges générales d'exploitation	(3 606 562)	(3 777 608)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(4 166 756)	(4 281 804)

(1) La rémunération versée sur l'exercice 2023 aux membres du Directoire s'élève à 1 846 milliers d'euros

À la date du 31 décembre 2023, aucun engagement de retraite complémentaire n'a été pris par la Banque Postale au profit des membres du Directoire

Aucune autre opération n'a été conclue avec les membres du Directoire à des conditions qui ne soient pas courantes

4.8 Effectifs

	31.12.2023	31.12.2022
Personnel fonctionnaire	366	414
Personnel non fonctionnaire	3 461	3 378
TOTAL EFFECTIF ⁽¹⁾	3 827	3 792
Cadre	3 436	3 354
Non-cadre	391	438
TOTAL EFFECTIF ⁽¹⁾	3 827	3 792

(1) Effectif en équivalent agent année fin de période

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(227 273)	(217 519)
Dont dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation corporelles	(56 754)	(49 952)
Dont dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation incorporelles	(170 519)	(167 567)
Reprises d'amortissements des immobilisations d'exploitation	-	-
Dotations nettes aux amortissements	(227 273)	(217 519)
Dotations aux dépréciations des immobilisations d'exploitation	(82 999)	(3 640)
Reprises sur dépréciations des immobilisations d'exploitation	-	-
Dotations nettes aux dépréciations	(82 999)	(3 640)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(310 272)	(221 159)

4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR		
Clientèle et établissements de crédit	(839 732)	(887 020)
Engagements par signature ⁽¹⁾	-	-
Titres	(30 000)	-
Débiteurs divers	(356)	(1 243)
Dotations aux dépréciations	(870 069)	(888 263)
REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR		
Clientèle et établissements de crédit	798 212	707 103
Engagements par signature ⁽¹⁾	-	-
Titres	23 542	-
Débiteurs divers	468	1 630
Reprises sur dépréciations	822 222	708 733
PERTES ET RÉCUPÉRATIONS		
Pertes sur engagements par signature	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	(24 498)	(22 833)
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par dépréciations	(3 698)	(22 995)
Récupération sur créances amorties	1 705	5 977
Pertes et récupérations	(26 492)	(39 851)
COÛT DU RISQUE	(74 358)	(219 380)

(1) Les mouvements de dépréciations liées à un risque de contrepartie sont détaillés en note 3.20.1

4.11 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Gains ou pertes sur cession des immobilisations corporelles	56	65
Gains ou pertes sur cession des immobilisations incorporelles	(489)	-
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(433)	65
Gains ou pertes sur cession des participations et gains ou pertes sur avances	(38)	-
Dotations/reprises sur dépréciations	(257 681)	(0)
Dont solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres de participation et avances	(257 681)	-
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement et autres titres détenus à long terme	642	96 930
Dotations/reprises sur dépréciations	-	(246 648)
Dont solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres d'investissement et autres TDLT	-	(246 648)
Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	(257 077)	(149 718)
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	(257 510)	(149 653)

4.12 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Impôt sur les sociétés	4 083	(734)
CHARGE D'IMPÔT	4 083	(734)
Déficits reportables	1 332 091	809 340

Note 5 Informations relatives aux transactions entre parties liées

Pour réaliser son activité, la Banque Postale a recours aux services de La Poste

La Banque Postale a notamment recours :

- au personnel de la ligne Conseil bancaire de l'enseigne de La Poste dans le cadre de la commercialisation de ses produits et services bancaires, financiers et de placements de produit d'assurance ;
- au personnel de La Poste affecté aux Centres financiers nationaux, régionaux et au Siège de la DREC (Direction de la relation client) pour la réalisation des activités de production bancaire et de commercialisation au nom de la Banque ;
- au personnel du siège des Services financiers de La Poste ,

- au personnel affecté à la ligne d'expertise Commerciale bancaire des Services financiers

Ces prestations sont refacturées par La Poste à la Banque sur la base d'un prix, déterminé en fonction des coûts supportés par La Poste compte tenu du temps de réalisation de ces opérations. Ces coûts sont refacturés à l'euro/l'euro

La charge relative à l'ensemble des prestations réalisées par La Poste pour les besoins de La Banque Postale s'élève à 2 678 millions d'euros au 31 décembre 2023

L'ensemble des transactions effectuées par La Banque Postale avec des parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

Note 6 Détail des implantations dans les territoires non coopératifs

La Banque Postale n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantations dans les territoires fiscalement non coopératifs en application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'Économie du 6 octobre 2009

Note 7 Renseignements concernant les filiales et participations détenues par La Banque Postale au 31 décembre 2023

Société/SIREN/ Siège social	Valeur comptable des titres détenus							Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu (en %)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société				
SCI Territaire Saint Romain 478 301 286											Société de location de biens immobiliers
115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06	64 002	8 148	100 %	117 000	117 000	35 228	-	14 399	6 387	6 387	
SCI CRSF MÉTROPOLE 445 061 369											Société de location de biens immobiliers
115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06	256 412	17 048	100 %	256 412	256 412	-	-	40 177	7 607	7 615	
SCI CRSF DOM 445 047 442											Société de location de biens immobiliers
115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06	2 333	1 434	100 %	2 332	2 332	-	-	591	169	121	
Louvre Banque Privée 384 282 968											Banque
62, rue du Louvre - 75002 Paris	70 971	24 702	100 %	264 883	264 883	3 979 168	30 682	54 622	38 667	45 592	
LBP Home Loan SFH 522 047 570											Société de conseil en services financiers
115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06	244 000	5 741	100 %	244 004	244 004	25 000	26 277 143	4 890	667	-	
Ma French Bank 828 624 759											Banque
115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06	258 000	-	100 %	452 369	-	-	-	18 299	(60 776)	-	
Domiserve 797 829 983											Chèque emploi service universel
106, avenue Marx-Dormoy 92120 Montrouge	50	2 031	100 %	15 000	15 000	-	-	1 077	95	-	
La Banque Postale Leasing & Factoring 514 613 207											Société financière
115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06	275 000	(69 582)	100 %	275 000	275 000	7 867 464	2 194 160	107 007	43 250	-	
SOFIAP 391 844 214											Société financière
64, rue Saintonge - 75003 Paris	68 138	37 394	66 %	43 034	16 189	2 469 412	-	20 142	2 506	-	
Esyness 522 058 544											Société de conseil en services financiers
115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06	11 203	-	100 %	28 700	28 700	-	-	931	(4 671)	-	

Société/SIREN/ Siège social	Valeur comptable des titres détenus							Observations			
	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu (en %)	Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
KissKiss BankBank 512 211 004 34, rue de Paradis - 75010 Paris	5 325	10 601	100 %	85 470	-	-	-	2 546	(3 867)	-	Société de financement collaboratif
Transactis 479 874 257 Imm. Le Delta - 1/3, bd des Bouvets - 92000 Nanterre	46 948	341	50 %	23 474	23 474	-	-	163 888	52	-	Activité de services financiers - Holding
LBP Consumer Finance 487 779 035 1-3, avenue François-Mitterrand - 93200 Saint-Denis	2 200	398 068	100 %	454 483	454 483	5 852 542	-	300 723	100 027	100 030	Activité de distribution de crédits
CNP Assurances Holding 514 080 407 4, PRO Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux	4 000 256	Non disponible à date	100 %	9 414 544	9 414 544	-	-	Non disponible à date	-	-	Activités des sièges sociaux
EasyBourse 484 014 410 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06	7 000	2 426	100 %	28 060	19 305	926	-	11 631	(1 385)	-	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises
LBP AM 879 553 857 36, quai Henri-IV - 75004 Paris 4	12 139	Non disponible à date	75 %	564 789	564 789	-	-	Non disponible à date	-	34 478	Gestion de fonds

Note 8 La Banque Postale – Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
Situation financière					
Capital social	4 631 654 325	6 585 350 218	6 585 350 218	6 585 350 218	6 585 350 218
Nombre d'actions	40 275 255	80 309 149	80 309 149	80 309 149	80 309 149
Résultat global					
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	6 564 988 235	6 179 830 956	7 166 494 815	8 532 516 879	12 313 314 740
Résultat avant charges d'impôts société, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	508 222 820	303 001 243	648 355 268	452 771 845	572 627 205
Impôts sur les bénéfices	(140 976 863)	(70 486 952)	(4 865 451)	(734 226)	4 083 216
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	288 928 951	(409 951 293)	1 155 622 315	602 084 048	290 098 982
Bénéfice distribué (proposition)	351 200 224	171 058 487	1 541 935 661	476 233 254	448 125 051
Résultat réduit à une action					
Résultat après charges d'impôts société, avant dotations aux amortissements et provisions	9,12	2,90	8,01	5,63	7,18
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	7,17	(5,10)	14,39	7,50	3,61
Bénéfice distribué (proposition)	8,72	2,13	19,20	5,93	5,58
Personnel					
Effectif moyen	3 169	3 292	3 491	3 675	3 892
Montant de la masse salariale	212 626 297	226 761 694	247 186 567	266 659 423	296 803 417
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	112 332 165	118 968 438	131 714 418	137 420 877	155 163 454

(1) Il s'agit de l'ensemble des produits d'exploitation bancaire (les résultats des opérations financières sont pris pour leur montant net)

LA BANQUE POSTALE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 6 585 350 218 euros
Siège social : 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06
421 100 645 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MAI 2024**

- EXTRAIT -

Deuxième résolution (Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, constate l'existence d'un bénéfice distribuable de 544 878 158,14 euros composé de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	290 098 982,23 €
- Dotation à la réserve légale :	14 504 949,11 €
+ Report à nouveau antérieur :	269 284 125,02 €
Total :	544 878 158,14 €

et décide de l'affecter de la manière suivante :

. au titre de dividende :	448 125 051,42 €
. au report à nouveau :	96 753 106,72 €
Total :	544 878 158,14 €

Elle fixe en conséquence le dividende à 5,58 euros pour chacune des 80 309 149 actions qui composent le capital social. Ce dividende est éligible à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Il est rappelé qu'au terme d'une décision du Directoire en date du 4 décembre 2023, il a déjà été versé un acompte sur dividendes d'un montant de 100 000 000 euros, correspondant à un dividende par action de 1,25 euros. Le solde du montant des dividendes à distribuer, soit 348 125 051,42 euros, correspondant à un montant de 4,33 euros par action, sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants, tous éligibles à l'abattement prévu au 2° du paragraphe 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	Montant distribué	Par action
2020	80 309 149	171 058 487,37 €	2,13 €
2021	80 309 149	1 541 935 660,80 €	19,20 €
2022	80 309 149	476 233 253,57 €	5,93 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Le Secrétaire de l'Assemblée Générale
Dominique Orlando



LA BANQUE POSTALE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 6 585 350 218 euros
Siège social : 115 rue de Sèvres, 75275 Paris cedex 06
421 100 645 RCS Paris

<p>OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023</p>

Au cours de l'année 2023, le Conseil de surveillance a exercé, dans le respect des dispositions légales et statutaires, les vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires dans le cadre de sa mission de surveillance de la gestion de la société par le Directoire.

Ainsi, le Conseil a notamment examiné les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2023 qui lui ont été présentés par le Directoire, conformément à la loi. Il a également examiné le rapport de gestion du Directoire portant sur l'activité du groupe La Banque Postale au cours de cet exercice.

Le Conseil de surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler sur les comptes et le rapport de gestion du Directoire.



**Pour le Conseil de surveillance,
Le Président,
Philippe Wahl**